

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
8 février 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 716

**Remise aux normes
électriques logement
communal
3 chemin du Bois
Engagement de dépenses**

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt février**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY (Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, CAHUZAC.

Absent excusé : Mr ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

Madame SAINT-SUPERY Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les installations électriques du logement communal situé au 3 chemin du Bois sont vétustes et n'ont jamais été mises aux nouvelles normes en vigueur.

Afin d'éviter tout danger pour la locataire en place et de se conformer aux nouvelles normes, Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de mettre aux normes l'installation électrique du dit logement.

Monsieur le Maire a fait établir un devis par l'entreprise ERD – 1345 chemin de Cantoperdric – 31600 EAUNES, titulaire d'un marché à bons de commande pour l'entretien de nos bâtiments, qui a présenté une offre d'un montant HT de 9 317.66 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De faire réaliser les travaux de remise aux normes électriques de l'appartement situé 3 chemin du Bois ;
- De confier ces travaux à l'entreprise « ERD pour un montant de 9 317.66 € HT ;
- D'imputer cette dépense à l'article 2315 du budget 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **22 février 2017**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le **21 février 2017**

Le Maire,
C. SANS

